

Cote du document: GC 41/INF.1
Date: 20 décembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Quarante et unième session du Conseil des gouverneurs

Modalités d'organisation

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Chef des Services linguistiques
et de conférence
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Maria Elena Chavez Hertig
Chef de l'Unité chargée de la liaison
avec les États membres et du Protocole
téléphone: +39 06 5459 2919
courriel: m.chavezhertig@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante et unième session
Rome, 13-14 février 2018

Pour: Information

Quarante et unième session du Conseil des gouverneurs

Modalités d'organisation

I. Renseignements à l'usage des délégués

Dates et lieu des séances

1. La quarante et unième session du Conseil des gouverneurs se tiendra le mardi 13 et le mercredi 14 février 2018 au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono (EUR), à Rome. Le bâtiment est situé à environ 20 minutes en voiture de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est la station Laurentina (ligne B).

Stationnement et transport

2. Aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte du FIDA¹. Les délégués pourront se faire déposer devant l'entrée principale, où les autorités locales faciliteront la circulation. Par ailleurs, des places de stationnement situées au 145 Via Paolo di Dono seront réservées aux véhicules munis de plaques diplomatiques (CD).

Navettes

3. Un service de navette entre la station de métro Laurentina et le siège du FIDA est disponible. Le bus est reconnaissable grâce au logo du FIDA, qui est affiché dans l'angle inférieur droit du pare-brise de la navette.
4. À la station Laurentina, l'arrêt de la navette est situé entre les numéros 9 et 11 de la Viale Luca Gaurico, l'avenue située derrière la gare. Au FIDA, la navette prend et dépose les passagers à l'arrêt de bus matérialisé en jaune situé à proximité de l'entrée principale du poste de garde (entre les numéros 50 et 44 de la Via Paolo di Dono).
5. L'horaire des navettes sera mis en ligne sur le site web avant le début de la session.

Autobus

6. Il est aussi possible de se rendre à la station Laurentina en bus (numéro 764). L'arrêt se situe dans la rue perpendiculaire à l'entrée principale du FIDA (Via Baldovinetti).

Taxis

7. Le trajet en taxi entre le centre de Rome et le FIDA prend une demi-heure environ. Il est conseillé aux délégués de s'adresser à leur hôtel pour avoir une idée plus précise du temps de trajet.
8. Lorsqu'ils quittent le FIDA, les délégués peuvent s'adresser au personnel de sécurité présent à l'entrée principale pour appeler un taxi. Veuillez noter qu'une indemnité forfaitaire sera due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Mesures de sécurité

9. Un périmètre de sécurité sera établi autour du lieu de réunion. Des mesures de sécurité strictes seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Des détecteurs de métaux et des scanners à rayons X pour les bagages seront en fonctionnement à toutes les entrées. Les participants porteurs d'un dispositif électronique – stimulateur cardiaque par exemple – sont priés d'en informer le personnel de sécurité afin de bénéficier d'une assistance, car les détecteurs de métaux sont susceptibles de perturber le fonctionnement de ce type de dispositif.

¹ L'Unité de la sécurité du FIDA se réserve le droit d'autoriser l'accès en fonction des circonstances.

10. Le personnel de sécurité ne laissera entrer que les participants préinscrits (pour plus de précisions, consulter la partie intitulée "Procédures d'inscription"). Ils devront ensuite se rendre au comptoir des inscriptions situé dans le grand hall pour retirer leur badge d'accès aux réunions.
11. Afin de garantir la sécurité des participants, ces badges doivent être visibles à tout moment. En aucun cas le badge ne peut être prêté à un autre participant. Il est rappelé aux délégués de ne jamais laisser leur porte-documents ou autre objet de valeur sans surveillance dans les locaux.

II. Organisation des sessions

Réunions et horaires

12. Les séances plénières du Conseil des gouverneurs se tiendront en salle plénière. Les réunions se dérouleront de 9 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 18 h 30.
13. En raison de la capacité d'accueil limitée de la salle plénière, deux sièges seulement seront attribués à chaque délégation de pays, et un seul aux délégations invitées à assister au Conseil en qualité d'observateurs. Pour accéder aux salles de réunion, les participants devront présenter le badge remis au moment de l'inscription. L'accès sera placé sous contrôle électronique.
14. La cérémonie d'ouverture débutera à 9 h 30 le mardi 13 février dans la salle plénière.
15. Des occasions d'échanger des vues seront proposées tout au long des deux jours que durera le Conseil. Les Gouverneurs auront tout loisir de débattre des principaux enjeux, et les séances thématiques seront organisées de façon à permettre aux Gouverneurs d'engager une discussion animée avec les orateurs et les autres participants.
16. Au total, trois séances thématiques seront organisées. La première sera consacrée aux modalités de la contribution du FIDA au renforcement de la résilience dans un monde confronté à une multiplication des chocs d'origine climatique et des conflits; la seconde sera l'occasion d'étudier des solutions permettant de donner aux jeunes des possibilités de parvenir à des moyens de subsistance durables; et la troisième sera axée sur le multilatéralisme et le contexte mondial en mutation dans lequel le FIDA opère.
17. Le second jour, tous les délégués sont invités à participer à un petit-déjeuner de réseautage qui sera l'occasion de tisser des relations et de rencontrer les membres du personnel du FIDA. Ce petit-déjeuner sera servi entre 8 h 30 et 9 h 30 dans le salon d'accueil, situé au rez-de-chaussée.
18. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté; par conséquent, les délégués sont instamment priés d'être ponctuels.
19. Les délégués sont invités à éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans les salles de réunion.

Salles de réunion pour les délégations

20. Des salles de réunion seront mises à disposition pour les réunions des listes et les autres rencontres organisées en marge du Conseil des gouverneurs. Pour réserver une salle de réunion, il faut adresser une demande au Bureau du Secrétaire par courriel (conferencestaff@ifad.org), en indiquant clairement la date, l'horaire souhaité, les délégations à rencontrer et le nombre de participants. La réservation sera confirmée par courriel avant la réunion.

Diffusion en ligne des délibérations

21. Les délégués qui ne disposent pas d'un siège en salle de séance plénière pourront suivre la retransmission des délibérations par vidéo dans la salle de conférences Italie, qui servira de salle d'écoute (S-105, niveau -1).

Programme des séances et comptes rendus analytiques

22. Le programme des séances sera disponible le premier jour de la session. Des comptes rendus analytiques provisoires paraîtront aussitôt que possible après la session, conformément au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs.

Distribution des documents – Économies de papier

23. Conformément à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (2010), les documents seront mis en ligne dès qu'ils seront disponibles dans les langues officielles du Fonds à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/gc/41> et sur le site web du FIDA www.ifad.org. Toutefois, lorsque la version définitive d'un document aura été mise en ligne après le dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil des gouverneurs, il sera distribué en séance et disponible en quantité limitée au comptoir de distribution des documents, situé dans la zone de conférences, au niveau -1.
24. Les délégués peuvent contribuer à "verdir" la réunion en téléchargeant les documents sur leur propre dispositif électronique ou, si besoin, en imprimant les documents en recto verso. Des corbeilles seront disponibles pour recueillir le papier à recycler.
25. Les délégués sont priés de consulter régulièrement le site web du FIDA (www.ifad.org) ainsi que la plateforme interactive réservée aux États membres (<https://webapps.ifad.org/members>), où ils trouveront les dernières informations.

Interprétation et langues utilisées en séance

26. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et les documents utiles seront proposés dans ces quatre langues. Il est rappelé aux délégués qu'il est préférable de ne pas parler trop vite afin de permettre aux interprètes de rendre leurs idées de manière aussi fidèle et claire que possible.
27. La salle plénière et toutes les salles de réunion situées dans la zone de conférences seront équipées des installations nécessaires à l'interprétation dans les quatre langues officielles. Des casques d'écoute seront mis à disposition pour permettre aux participants de sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser ces casques sur la table à la fin de chaque séance.

Déjeuner

28. Le 13 février, le Président du FIDA donnera un déjeuner en l'honneur des invités de marque et des chefs de délégation des États membres participant au Conseil des gouverneurs. Ce déjeuner aura lieu dans le salon d'accueil du FIDA. Les invitations seront lancées à l'avance par l'Unité chargée de la liaison avec les États membres et du Protocole du Bureau du Secrétaire.
29. Le 14 février, le Président du FIDA donnera un déjeuner de réseautage dans le salon du FIDA.

Réception

30. Le Président donnera une réception le mardi 13 février 2018, dans le salon du FIDA. Tous les délégués et observateurs y sont conviés, et un carton d'invitation leur sera remis lors de leur inscription. Les délégués qui souhaitent pénétrer de nouveau dans le bâtiment sont priés de présenter leur carton d'invitation ou leur badge d'accès aux réunions du Conseil des gouverneurs à l'entrée principale.

III. Inscription au Conseil des gouverneurs

Désignation des délégués

31. L'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs dispose que "les pouvoirs des Gouverneurs et de leurs suppléants sont conférés par le Chef de l'État ou du gouvernement, ou par le Ministre ou le Secrétaire des affaires étrangères, ou en leur nom, ou par une autre personne dont le Membre a notifié qu'elle est habilitée à le faire. Ces pouvoirs, ainsi que la notification des noms des conseillers, sont adressés au Président du Fonds une semaine au moins avant l'ouverture de la première session à laquelle les personnes désignées doivent participer. Sauf indication contraire, ces pouvoirs et notifications sont considérés comme valables pour les sessions suivantes, jusqu'à ce que leur résiliation ait été notifiée au Président du Fonds". Il serait vivement apprécié que ces renseignements soient communiqués au Secrétaire du FIDA le 1^{er} février 2018 au plus tard.
32. Pour des raisons d'ordre logistique, les observateurs sont priés de bien vouloir indiquer avant le 1^{er} février 2018 s'ils participeront ou non à la session.

Inscription

33. Tous les membres des délégations officielles et tous les observateurs sont priés de se rendre dès leur arrivée au comptoir des inscriptions situé dans le grand hall pour se faire inscrire et retirer leur badge d'accès aux réunions. Il est recommandé aux délégués de transmettre à l'avance les noms et les photos des membres de leur délégation de manière à accélérer les formalités d'inscription. Les délégués qui ne l'auront pas fait se verront dans l'obligation de se faire photographier sur place.
34. Les inscriptions auront lieu le lundi 12 février de 10 heures à 17 heures, le mardi 13 février de 8 heures à 18 h 30 et le mercredi 14 février à partir de 8 heures, jusqu'à la clôture de la session.
35. Les journalistes sont priés d'envoyer un courriel à l'adresse IFADnewsroom@ifad.org pour obtenir un formulaire d'accréditation.

Liste des délégations

36. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les réponses reçues au 9 février 2018, sera disponible au comptoir des inscriptions afin que des corrections puissent y être apportées, le cas échéant, à partir du mardi 13 février 2018. Une liste définitive des délégations figurera dans le rapport du Conseil des gouverneurs.
37. Il est demandé aux délégués de signaler au comptoir des inscriptions toute modification qu'ils souhaiteraient apporter à la liste des délégations.

IV. Déclarations des délégués

38. De nouvelles procédures sont mises en place à compter de la présente session du Conseil des gouverneurs; en effet, les déclarations générales des États membres ne figureront plus à l'ordre du jour. En application de ces procédures, les Gouverneurs et les représentants des États membres pourront remettre un enregistrement vidéo de leur déclaration ou en demander la publication intégrale dans le rapport du Conseil des gouverneurs ou sur le site web du FIDA.
39. Les Gouverneurs ont le choix entre trois formules pour communiquer leur déclaration: i) enregistrement vidéo réalisé à l'avance, ii) enregistrement réalisé

sur place durant la semaine du Conseil des gouverneurs ou iii) communication du texte de la déclaration. Des précisions à propos des impératifs et des procédures à respecter pour soumettre les déclarations sont fournies dans le document GC 41/INF.2 intitulé "Procédures relatives aux déclarations des Gouverneurs".

40. Les Gouverneurs et les représentants des États membres qui ont l'intention de communiquer une déclaration écrite ou un enregistrement vidéo sont priés d'en avvertir le Secrétaire du FIDA, au plus tard le vendredi 9 février 2018, par l'intermédiaire du comptoir des déclarations des pays (countrystatements@ifad.org). Le FIDA ne peut garantir qu'il donnera satisfaction aux demandes qui lui parviendront après le début de la session.

V. Entrée sur le territoire italien

41. Les délégués sont priés de noter que, pour pénétrer sur le territoire italien, ils doivent être munis d'un document de voyage (laissez-passer des Nations Unies ou passeport délivré par leur pays) valable au moins six mois après la date prévue de leur départ d'Italie.

- a) Titulaires d'un passeport national: l'Italie étant signataire de l'Accord de Schengen, les ressortissants des autres pays membres de l'espace Schengen peuvent pénétrer sur le territoire italien sans visa. Les délégués qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent en faire la demande auprès de la représentation italienne de leur pays de résidence au moins quatre semaines avant la date à laquelle ils ont l'intention de se rendre en Italie. En cas de difficulté, ils sont invités à prendre contact avec la Section voyages et visas du FIDA en envoyant le formulaire ci-joint dûment rempli (pièce jointe I). Les renseignements fournis permettront au FIDA d'envoyer à l'ambassade d'Italie compétente une note verbale appuyant la demande de visa du délégué.

Les délégués en provenance de pays où il n'y a pas de consulat italien peuvent demander leur visa soit auprès d'un autre pays signataire de l'Accord de Schengen autorisé à représenter l'Italie, soit à l'ambassade ou au consulat d'Italie le plus proche du pays de départ.

- b) Titulaires d'un laissez-passer des Nations Unies: il est possible de pénétrer sans visa sur le territoire italien avec un laissez-passer des Nations Unies lors d'un déplacement en mission officielle de courte durée (moins de 90 jours), quelle que soit la nationalité du titulaire. La lettre d'invitation au Conseil des gouverneurs est suffisante pour justifier le voyage.

À leur arrivée à l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino), les visiteurs peuvent se rendre au poste de contrôle réservé aux détenteurs d'un laissez-passer ou d'un passeport diplomatique (poste situé sur le côté droit du point de contrôle des passeports, avec un panneau portant la mention "Staff Only/ Lasciapassare"), afin d'accélérer les formalités d'entrée.

VI. Services médicaux

42. Le conseiller médical et l'infirmière du FIDA seront présents durant la session, et un poste de premiers secours sera à disposition au rez-de-chaussée (salles B-033, B-034, B-035, B-036). En cas d'urgence médicale, une ambulance sera appelée. Il convient dans ce cas de faire appel à l'équipe médicale du FIDA.

VII. Autres services

Réservations d'hôtel

43. Il appartient aux délégués de procéder eux-mêmes à leur réservation. Une liste d'autres hôtels proposant un tarif préférentiel au FIDA figure à la pièce jointe II.

Voyages

44. L'agence de voyages du FIDA, Carlson Wagonlit Travel, peut apporter son aide pour l'organisation des voyages. Située au rez-de-chaussée, salle B-011, elle est ouverte de 9 heures à 17 heures.
45. Carlson Wagonlit Travel peut également apporter son aide pour réserver des vols et organiser des transferts ou des excursions, ainsi que pour changer ou modifier des billets et des réservations de vol faites par son intermédiaire. Pour les billets réservés par l'intermédiaire d'une autre agence de voyages, il convient de s'adresser soit à l'agence de voyages concernée, soit directement à la compagnie aérienne ou au prestataire concerné pour demander une modification. Carlson Wagonlit Travel est cependant à disposition, durant les horaires d'ouverture, pour aider les voyageurs à contacter la compagnie aérienne afin de modifier des billets émis par d'autres agences.
46. Le Secrétariat n'est pas en mesure d'organiser les voyages des participants au Conseil.

Opérations bancaires

47. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près du hall principal. La banque est ouverte de 8 h 30 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 16 heures. Deux distributeurs automatiques de billets sont disponibles au rez-de-chaussée, devant la banque.

Bureau de poste

48. Le bureau de poste le plus proche se trouve au 12 Via A. Del Sarto (au bout de la Via Baldovinetti), à dix minutes à pied. Il est ouvert de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 13 h 15 le samedi.

Internet

49. Une connexion internet sans fil (WiFi) sera disponible dans l'ensemble du bâtiment. Les délégués peuvent se connecter à Internet partout dans le bâtiment en utilisant la connexion ifad_guest et le mot de passe ifadguest.

Café internet

50. Un café internet est situé dans la zone de conférences, à proximité du bar, au niveau -1. Il est équipé d'ordinateurs permettant d'accéder à Internet ainsi qu'à la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA.

Vestiaire

51. Un vestiaire est à la disposition des délégués dans la zone de conférences, au niveau -1.

Restaurants et cafétérias

52. Café, boissons non alcoolisées, sandwiches et pâtisseries sont proposés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de la zone des conférences, au niveau -1. La cafétéria restera ouverte jusqu'à la fin des délibérations durant la session du Conseil des gouverneurs.
53. Le self-service de la cafétéria du FIDA situé au rez-de-chaussée fonctionne de midi à 14 heures.

Informations complémentaires

54. Les délégués sont priés de consulter régulièrement la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/gc/41> et sur le site web du FIDA (www.ifad.org).

Demande d'attestation du FIDA pour l'entrée en Italie

(les délégués doivent envoyer un courriel à visa-lp@ifad.org)

Vous êtes prié de remplir ce formulaire si vous devez faire une demande de visa:

Le formulaire doit être envoyé, au plus tard 30 jours avant la date de départ, à la Section voyages et visas du FIDA:

Courriel: visa-lp@ifad.org

Pays de départ
du délégué:

Dates du séjour à Rome:

Mme/M.:

Prénom:

Nom:

Nationalité:

Date de naissance:

Numéro de passeport:

- Pays d'émission:

- Date d'émission:

- Date d'expiration:

Courriel:

Télécopie:

Coordonnées du vol:

Hôtels à Rome – Tarifs préférentiels pour le FIDA (2018)

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs préférentiels que certains hôtels de Rome accordent aux organismes des Nations Unies. Ils peuvent varier selon la période. Cet accord a été passé avec le FIDA et s'applique aux autres organismes des Nations Unies. La réservation et le règlement doivent s'effectuer directement auprès de l'hôtel.

EUR – (IFAD & WFP VICINITY)		Euro
HOTEL TRE FONTANE Via del Serafico, 51 00142 Rome Tel: +39 06 5195 6556 / 5196 3538 Fax: +39 06 51955419 E-mail: info@hotelrefontane.it Website: www.hotelrefontane.it	Double:	100.00
CASA SAN BERNARDO Via Laurentina, 289 00142 Rome Tel: +39 06 540 7651 Fax: +39 06 5407654 E-mail: info@casasanbernardo.it Website: www.casasanbernardo.it	Double: for Single use	70.00
SHERATON ROMA HOTEL & CONFERENCE CENTER Viale del Pattinaggio, 100 00144 Rome Tel: +39 06 5453 7000/ 800 780 525 Fax: +39 06 594 0555 E-mail: sales.sheratonrome@sheraton.com Website: www.sheraton.com/roma	Double: for single use	110.00
HOTEL PULITZER ROMA Viale Guglielmo Marconi, 905 00146 Rome Tel: +39 06 598 591 Fax: +39 06 5985 9815 E-mail: bookings@hotelpulitzer.it Website: www.hotelpulitzer.it	Double:	115.00
HOTEL ANTICA LOCANDA PALMIERI Via di Grotta Perfetta, 555/A 00142 Rome Tel.: +39 06 5153 30428 Fax: +39 06 5153 0428 E-mail: info@anticalocandapalmieri.it Website: www.anticalocandapalmieri.com/en/default.html	Double: Double sup.:	60.00 70.00
IBIS STYLES ROMA EUR HOTEL Viale Egeo, 133 00144 Rome Tel: +39 06 9444 2000 Fax: +39 06 5422 9899 E-mail: H9301@accor.com Website: www.ibisstylesromaeur.it/en	Double:	105.00

AVENTINO - (FAO VICINITY)

HOTEL VILLA SAN PIO Via di Santa Melania, 19 00153 Rome Tel: +39 06 570 057 Fax: +39 06 574 1112 E-mail: info@aventinohotels.com Website: www.aventinohotels.com	Double:	128.00
HOTEL AVENTINO Via di San Domenico, 10 00153 Rome Tel: +39 06 570 057 Fax: +39 06 5700 5488 E-mail: info@aventinohotels.com Website: www.aventinohotels.com	Double:	105.00
HOTEL SANTA PRISCA Largo Manlio Gelsomini, 25 00153 Rome Tel: +39 06 574 1917 Fax: +39 06 574 6658 E-mail: hprisca@hotelsantaprisca.it Website: www.hotelsantaprisca.it	Single: Double:	80.00 95.00
HOTEL DOMUS AVENTINA Via di santa Prisca, 11/B 00153 Rome Tel: +39 06 5746 135 Fax: +39 06 5730 0044 Website: www.hoteldomusaventina.it	Single: Double:	90.00 100.00

CENTRAL AREA ROME

HOTEL LANCELOT Via Capo d'Africa, 47 00184 Rome Tel: +39 06 7045 0615 Fax: +39 06 7045 0640 E-mail: info@lancelothotel.com Website: www.lancelothotel.com	Single: Double:	100.00 120.00
BETTOJA HOTEL ATLANTICO Via Cavour, 23 00184 Rome Tel: +39 06 485 951 Fax: +39 06 482 7492 E-mail: atlantico@bettojahotels.it Website: www.romehotelatlantico.it	Single Double for single use:	112.00 119.00
BETTOJA HOTEL MASSIMO D'AZEGLIO Via Cavour, 18 00184 Rome Tel: +39 06 487 0270 Fax: +39 06 482 7386 E-mail: dazeglio@bettojahotels.it Website: www.romehoteldazeglio.it	Single: Double:	114.00 121.00

BETTOJA HOTEL MEDI TERRANEO Via Cavour, 15 00184 Rome Tel: +39 06 488 4051 Fax: +39 06 474 4105 E-mail: mediterraneo@bettojahotels.it Website: www.romehotelmediterraneo.it	Single: Double:	116.00 122.00
HOTEL ANTICO PALAZZO ROSPIGLIOSI Via Liberiana, 21 00185 Rome Tel: +39 06 4893 0495 Fax: +39 06 481 4837 E-mail: info@hotelrospigliosi.com Website: www.hotelrospigliosi.com	Double:	99.00
HOTEL PALAZZO AL VELABRO Via del Velabro, 16 00186 Rome Tel: +39 06 679 2758 Fax: +39 06 679 3790 E-mail: velabro@velabro.it Website: www.velabro.it	Double:	125.00
HOTEL NORD NUOVA ROMA Via Giovanni Amendola, 3 00185 Romej Telephone: +39 06 4885441 Website: www.hotelnordnuovaroma.it	Single: Double for single use:	71.00 91.00

OTHER AREAS

HOTEL MERCURE EUR ROME WEST Viale Eroi di Cefalonia, 301 00128 Rome Tel : +39 06 5083 4111 E-mail: info@mercureromawest.com Website: www.mercure.com/gb/hotel-8516-mercure-rome-west	Double: for single use	84.00
HOTEL H10 ROME CITTA – UI Via Amedeo Avogadro, 35 (Ex Via Pietro Blaserna, 101) 00146 Rome Tel: +39 06 556 5215 Fax: +39 06 559 3263 E-mail: h10.roma.citta@h10hotels.com Website: www.hotelh10romacitta.com/it/index.html	Double: for single use	106.00